

**NOUVELLES
CONVERSATIONS**

2.0

Économie
Immigration
Communautés



CONSEIL
MULTICULTUREL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK



Le comté de Charlotte en 2040

Document de planification
pour la croissance démographique

PRÉPARÉ PAR Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick

MARS 2021

Table des matières

INTRODUCTION : LE COMTÉ DE CHARLOTTE EN 2040	3
● Considérations relatives à la Covid-19	4
● La nécessité d'un plan de croissance démographique	4
● Pérenniser notre système de soins de santé et nos services publics de haute qualité	5
○ Les soins de santé comme exemple	6
● Pérenniser le système scolaire de la maternelle à la 12 ^e année	6
○ L'immigration et les élèves de la maternelle à la 12 ^e année : un modèle	7
● Des collectivités locales fortes = économie provinciale forte	8
● Plan d'activités pour le Nouveau-Brunswick et les collectivités locales	8
● Pourquoi cibler 2040 ?	11
● D'où la nouvelle population viendra-t-elle ?	12
LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DANS LE COMTÉ DE CHARLOTTE JUSQU'EN 2040 : TROIS SCÉNARIOS	13
● Pénurie de main-d'œuvre à l'horizon	14
● Résumé des trois scénarios de croissance démographique	14
● Méthode : Prévision de la croissance démographique	15
● Scénario 1 : Tendances actuelles relatives à la population et à la main-d'œuvre	16
○ Conséquences liées au scénario n° 1	17
● Scénario 2 : Croissance de la population pour maintenir la main-d'œuvre actuelle	18
○ Conséquences liées au scénario n° 2	18
● Scénario 3 : Croissance de la population pour accroître la main-d'œuvre	18
○ Conséquences liées au scénario n° 3	19
VERS UN PLAN DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE POUR LE COMTÉ DE CHARLOTTE	20
● Attirer des personnes	21
● Un nombre suffisant de logements	22
● Axer les efforts sur la rétention	22
CONCLUSION	23
ANNEXE A : SOURCES ET MÉTHODOLOGIE	24

INTRODUCTION

Le comté de Charlotte en 2040

Ce rapport vise à expliquer l'importance de la croissance démographique dans le comté de Charlotte dans les années à venir afin que la région puisse avoir suffisamment de travailleurs pour répondre aux besoins locaux et fournir des talents pour permettre la croissance de nouvelles industries. Il vise également à démontrer que les dirigeants locaux doivent directement participer au travail de planification de la croissance démographique et au travail connexe nécessaires pour assurer la croissance de l'économie régionale dans les années à venir.

Considérations relatives à la Covid-19

La pandémie de Covid-19 a eu diverses conséquences sur l'économie et la population du Nouveau-Brunswick. Certaines de ces conséquences sont temporaires, comme une baisse de la demande de certains biens et services ou de la fréquentation des transports publics; d'autres en revanche seront peut-être plus permanentes, comme le travail à domicile. La pandémie n'a cependant pas modifié la situation démographique globale du Nouveau-Brunswick. En effet, sans une augmentation significative de la population, il n'y aura pas assez de travailleurs pour répondre à la demande de main-d'œuvre, maintenant et à l'avenir.

La nécessité d'un plan de croissance démographique

Le Nouveau-Brunswick n'a jamais pris de mesures significatives pour accroître sa population. Le taux d'accroissement naturel de la population était élevé (beaucoup plus de naissances que de décès), et le nombre de personnes quittant la province au cours d'une année donnée était supérieur au nombre d'arrivants. On a donc supposé qu'il n'était pas nécessaire de mettre en place des mesures visant à attirer des personnes au Nouveau-Brunswick.

Des personnes de l'extérieur (originaires du Canada et de l'étranger) se sont bien sûr établies dans la province. En 2016, selon Statistique Canada, plus de 1 310 personnes âgées de cinq ans et plus vivant dans le comté de Charlotte ne résidaient pas au Nouveau-Brunswick cinq ans plus tôt (parmi ces personnes, 335 vivaient à l'étranger). Ces personnes n'ont cependant pas permis, à elles seules, de compenser le nombre de personnes quittant la province ainsi que le taux de croissance naturelle négatif de la population (les naissances moins les décès). La population du comté de Charlotte a donc baissé de 4,2 % entre 2011 et 2016, alors que la population des plus de 55 ans a considérablement augmenté.

Depuis 2016, la population du comté est restée à environ 26 000 habitants. Le nombre de personnes de plus de 55 ans a légèrement augmenté (plus 8 %).

Pendant des dizaines d'années, la quasi-totalité des efforts liés au développement économique, au Nouveau-Brunswick, a consisté à essayer de convaincre les entreprises locales ainsi que les sociétés nationales et internationales d'investir dans la province. De plus en plus cependant, l'accent est mis sur la réduction des écarts croissants liés à la main-d'œuvre en tant que condition préalable aux investissements de l'industrie. Le comté de Charlotte ne fait pas exception.

Celui-ci compte quelque 1 000 employeurs, dont plus de 110 dans la vente au détail, 82 dans l'hébergement et la restauration et 110 dans les services à la personne. Faire en sorte que les industries locales disposent de la main-d'œuvre dont elles ont besoin, non seulement pour pouvoir poursuivre leurs activités, mais également pour se développer, doit constituer pour le comté une priorité dans les années à venir.

Pérenniser notre système de soins de santé et nos services publics de haute qualité

Quel est le lien entre la croissance démographique et la qualité des services publics au Nouveau-Brunswick ? La réponse est simple : il faut un nombre suffisant de contribuables pour que l'assiette fiscale permette de financer durablement les soins de santé et les autres services publics. Comme le montre la figure 1, les personnes âgées de 45 à 54 ans se trouvent à un âge où leur taux d'imposition est le plus élevé. Le contribuable moyen âgé de 65 ans et plus paie 46 % moins d'impôt sur le revenu que le contribuable moyen âgé de 45 à 54 ans. Il ne s'agit pas ici de critiquer les Néo-Brunswickois âgés, ces derniers ayant eux aussi contribué plus que la moyenne des contribuables à un moment donné de leurs années d'activité. Étant donné que le nombre de personnes partant à la retraite augmente chaque année, il n'y a pas assez de jeunes pour les remplacer ou pour fournir des talents aux industries qui se développent.

Dans le comté de Charlotte et ailleurs dans la province, la baisse de la population menace la qualité et la durabilité des services et des infrastructures publics dans les années à venir.

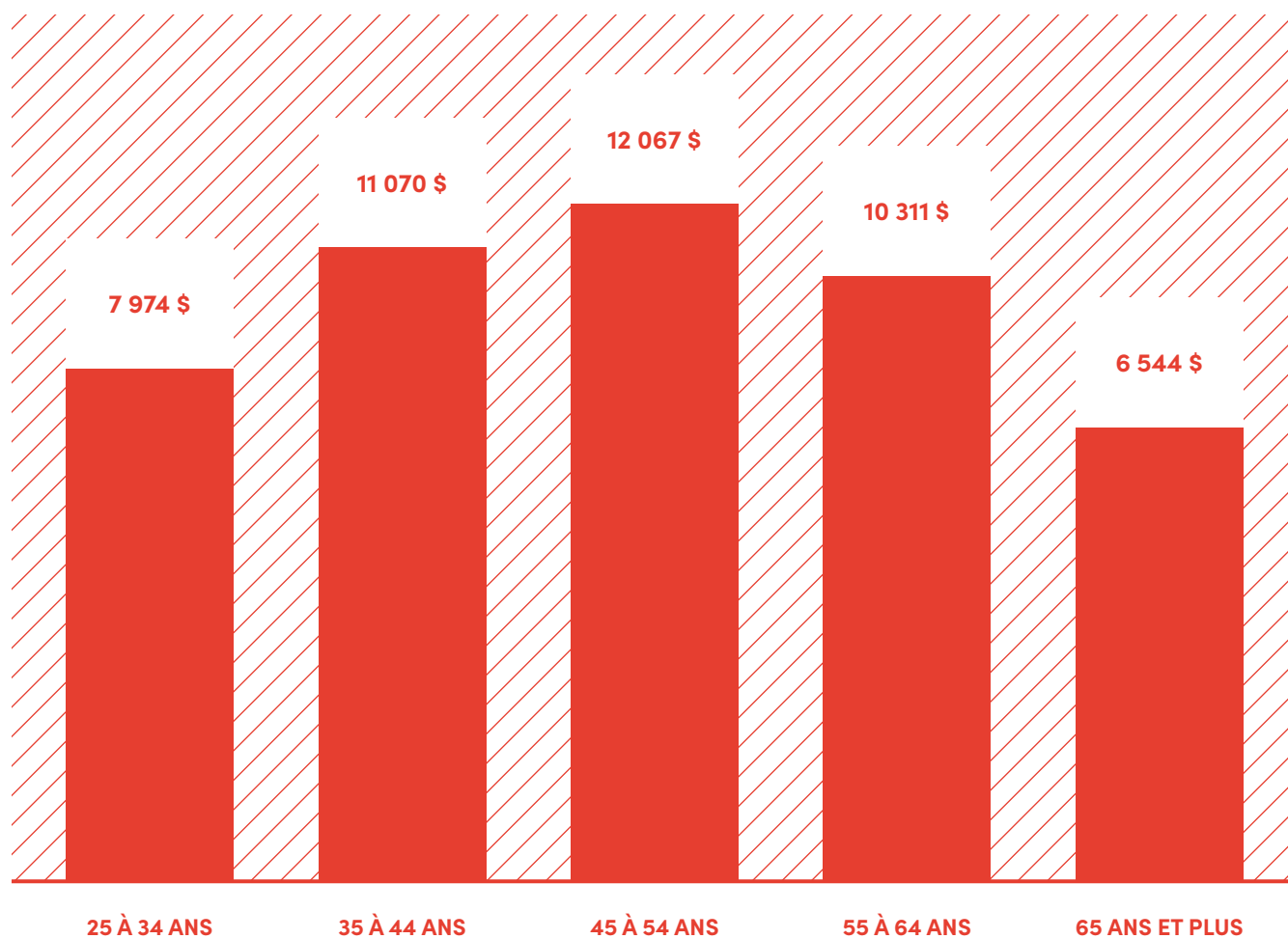


Figure 1 : Impôt sur le revenu moyen payé par tranche d'âge, Nouveau-Brunswick (2017)

*Nouveau-Brunswick (2017). Statistique Canada, Tableau 11-10-0051-01

LES SOINS DE SANTÉ COMME EXEMPLE

En 2016, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a consacré 3,2 milliards de dollars aux soins de santé et aux soins de longue durée pour les personnes âgées. Ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population, les dépenses liées aux soins de santé et aux soins de longue durée des personnes âgées devraient être de 4,4 milliards de dollars en 2034, soit une augmentation de 1,2 milliard de dollars. Cette augmentation ne tient pas compte de l'inflation ou d'autres pressions, comme la hausse des coûts liée aux médicaments sur ordonnance.

En raison du vieillissement de la population, la facture globale liée aux soins de santé et aux soins de longue durée pour les personnes âgées pourrait passer de 35 % du budget en 2016 à 49 % d'ici 2034.

Pour mettre les choses en perspective, 1,2 milliard de dollars, c'est plus que ce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick consacre chaque année à l'éducation des enfants de la maternelle à la 12^e année. Il s'agit également presque du double du montant que le gouvernement consacre à l'éducation postsecondaire et la formation, de cinq fois plus que les dépenses liées à la sécurité publique, et de trois fois et demie plus que le budget annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

Les efforts visant à accroître la population du Nouveau-Brunswick, et donc la main-d'œuvre, ne permettront pas à eux seuls de résoudre le problème, mais ils y contribueront grandement. Attirer des jeunes au Nouveau-Brunswick permettra :

- permettra de faire en sorte qu'il y ait suffisamment de travailleurs pour répondre aux demandes de l'économie provinciale et fournir des travailleurs pour la croissance future ;
- n'alourdira pas le système de santé de façon significative ;
- contribuera à obtenir des recettes fiscales suffisantes pour financer durablement les services publics et les investissements dans les infrastructures publiques.

Pérenniser le système scolaire de la maternelle à la 12^e année

Pour le comté de Charlotte, l'élaboration d'un plan de croissance démographique vise avant tout à pouvoir répondre à la demande de main-d'œuvre dans un avenir prévisible, à la fois pour remplacer les départs à la retraite et fournir une main-d'œuvre pour les industries et les entreprises en croissance.

Attirer des personnes dans le comté également offre de nombreux autres avantages. En effet, plus la population augmente, plus la demande liée aux biens et aux services locaux augmente aussi; il en va de même pour les recettes fiscales ainsi que le nombre de jeunes de la maternelle à la 12^e année, qui feront partie de la main-d'œuvre future.

Comme le montre la figure 2, tous les comtés de la province ont connu une baisse de la population entre 0 et 19 ans au cours des 30 dernières années, à l'exception du comté de Westmorland. La plupart des régions

ont connu une baisse significative, 10 comtés enregistrant une diminution d'au moins 30 %. Cette situation a entraîné des fermetures d'écoles et des regroupements ainsi qu'un certain nombre de défis liés à l'éducation publique dans toute la province.

Autrement dit, il faut un bassin de talents plus important, de la maternelle à la 12^e, pour pouvoir remplacer les départs à la retraite, mais le système scolaire produit de moins en moins de diplômés. Selon Statistique Canada, le nombre de personnes de moins de 20 ans au Nouveau-Brunswick devrait encore baisser de 11 % d'ici 2034.

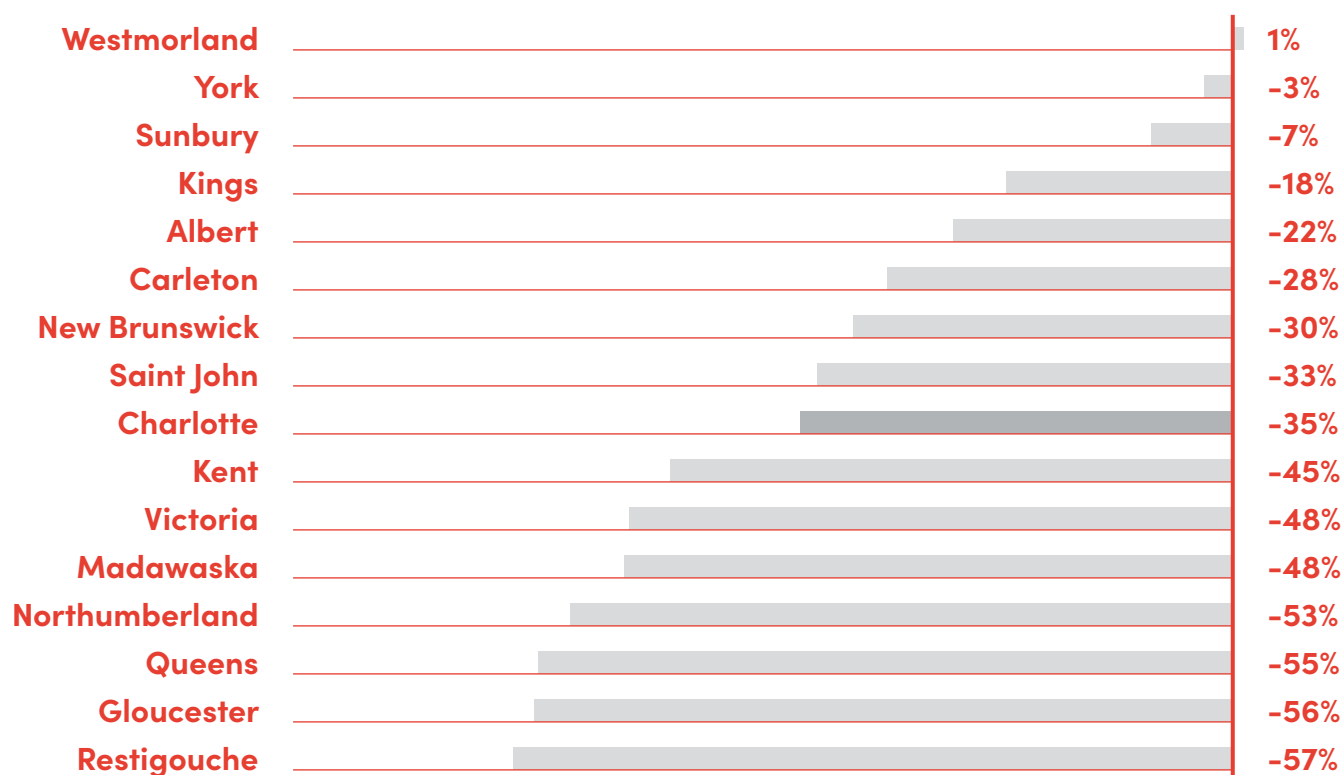


Figure 2 : Variation en pourcentage de la population de 0 à 19 ans (1988-2018), par comté
Source : Statistique Canada.

L'immigration et les élèves de la maternelle à la 12^e année : un modèle

En continuant d'attirer de jeunes immigrants dans la province, le N.-B. aidera non seulement à réduire la baisse du nombre d'élèves de la maternelle à la 12^e année, mais également à augmenter cette population. Nous pourrions assister à un repeuplement des écoles à travers la province, ce qui permettrait d'avoir une main-d'œuvre potentielle importante dans les années 2030 et 2040.

L'exemple ci-dessous est fondé sur une augmentation significative du nombre d'immigrants dans les années à venir, ce qui ferait passer le nombre d'élèves immigrants (et d'élèves étrangers¹) de 6 700 en 2019-2020 à plus de 19 800 d'ici 2030-2031.

Hypothèses relatives au modèle :

- Le nombre de base relatif à l'inscription d'élèves immigrants/étrangers de la maternelle à la 12^e année est de 6 700 (en 2019/2020).
- Nouveaux immigrants (tous les groupes d'âge) : 5 000 en 2019-2020, passant à 7 500 d'ici 2023-2024, et 10 % par an par la suite.
- Le taux de rétention des immigrants sera de 85 %.
- 22 % des nouveaux immigrants auront l'âge d'élèves de la maternelle à la 12^e année (ce qui correspond aux niveaux actuels).
- Taux de fécondité chez les femmes immigrantes : 2 enfants par femme

Compte tenu de ces hypothèses, les conséquences liées à l'intégration d'immigrants dans le système éducatif (de la maternelle à la 12^e année) sont illustrées à la figure 3. Le nombre d'élèves de la maternelle à la 12^e année nés au Canada (à l'exclusion des immigrants) continue de baisser, passant de 90 500 en 2019-2020 à 83 900 d'ici 2029-2030, cette baisse étant cependant plus que compensée par les nouveaux arrivants. Le nombre d'élèves immigrants et étrangers grimpe à plus de 13 800 d'ici 2024-2025 et à 19 840 d'ici 2029-2030. Ce scénario constitue une vision réaliste de l'immigration et de ses conséquences pour le système éducatif de la maternelle à la 12^e année.

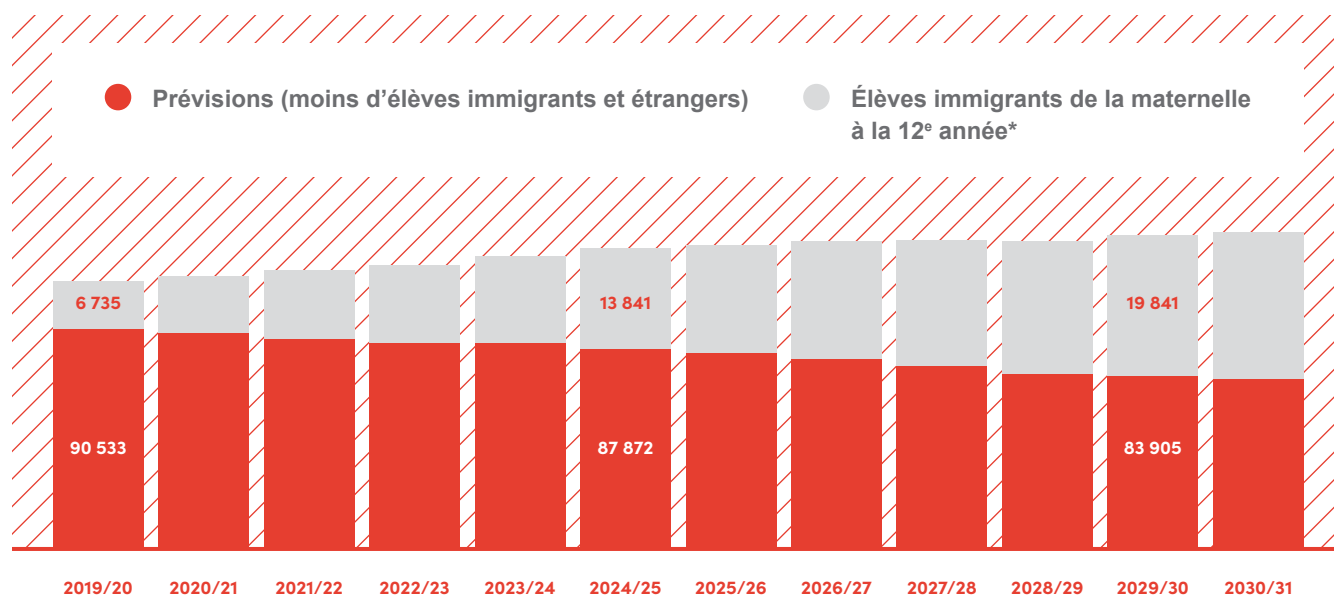


Figure 3 : Effets prévus des immigrants sur le nombre d'élèves de la maternelle à la 12^e année au N.-B.

Sources : Chiffres de référence fournis par le GNB pour 2019-2020. Modèle de prévision basé sur les hypothèses présentées à l'annexe A.

¹ Le Nouveau-Brunswick intègre chaque année des centaines d'élèves étrangers dans son système scolaire (de la maternelle à la 12^e année) grâce entre autres à l'initiative Atlantic Education International.

Collectivités locales fortes = Économie Provinciale Forte

Au Nouveau-Brunswick, la population et la main-d'œuvre augmentent dans quelques villes et villages seulement. Chaque région de la province devrait donc se doter d'une stratégie de croissance économique et d'un plan de croissance démographique correspondant. Les régions ne possèdent pas toutes le même potentiel de croissance, mais chacune d'elles devrait mettre des mesures en place pour que le nombre de leurs habitants permette de répondre à la demande de main-d'œuvre dans les années à venir.

La baisse de la population entraînera une diminution des services publics et privés. Si les employeurs ne peuvent pas trouver de travailleurs, ils déplaceront leur entreprise ailleurs, ce qui pourrait avoir des effets à long terme sur les petites et moyennes collectivités comme celles du comté de Charlotte, de même que compromettre le dynamisme économique des centres-villes.

Au Nouveau-Brunswick, chaque collectivité devrait se poser la question suivante : Quelle collectivité voulons-nous avoir dans 10, 15 ou 20 ans? Les décisions prises maintenant auront des conséquences pour la province pendant des décennies.

Plan d'activités pour le Nouveau-Brunswick et les collectivités locales

Ce document présente des arguments relatifs à l'élaboration d'un plan de croissance démographique pour le comté de Charlotte. La croissance démographique ne devrait cependant pas constituer le seul objectif des administrations municipales et régionales, car de nombreuses autres mesures connexes devront être mises en place pour que le comté puisse prospérer au cours des vingt prochaines années, comme les efforts visant à exploiter les possibilités de développement économique, à attirer des entrepreneurs et à s'assurer qu'il y a suffisamment de logements pour répondre aux besoins d'une population plus jeune et croissante ainsi qu'au nombre croissant de retraités.

LES COLLECTIVITÉS DOIVENT S'INVESTIR

Traditionnellement, le rôle des administrations municipales, au Nouveau-Brunswick, se limite à certains services, comme l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées, la gestion des déchets et la sécurité publique. Aujourd'hui, cependant, on leur demande de prendre part à un éventail beaucoup plus large d'activités, notamment le développement économique, la promotion du tourisme, l'attraction et la rétention des personnes, le marketing communautaire et les activités destinées à améliorer la qualité de vie (Figure 4).

Il faut que toutes les collectivités et les régions contrôlent davantage leur destin et ne se contentent pas d'attendre le déclin inévitable de leur population et ses conséquences. Il faut à la fois un plan de croissance démographique locale/régionale et un plan de durabilité économique.

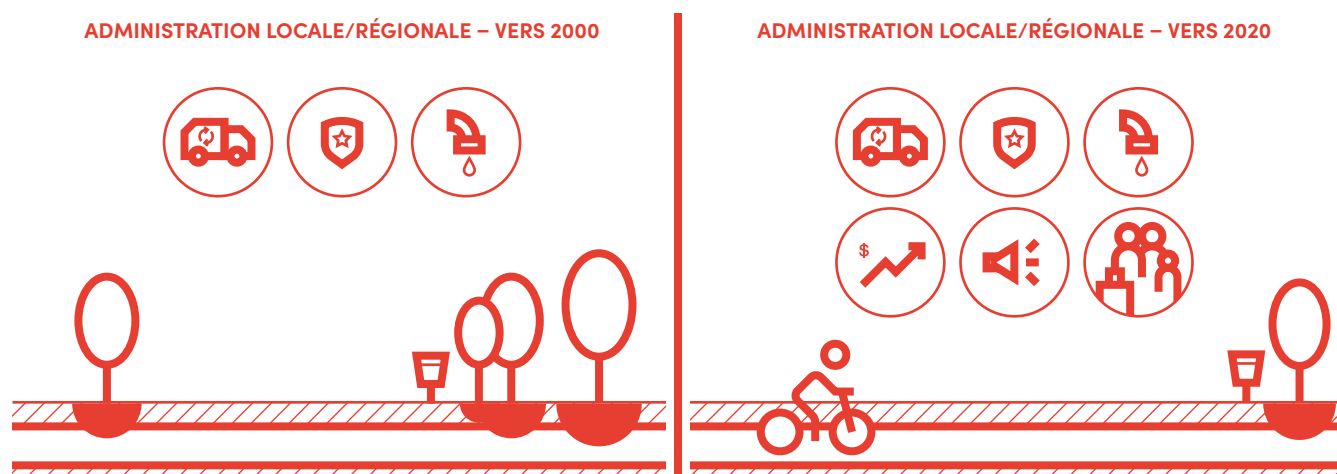


Figure 4 : Évolution des exigences pour les administrations locales et régionales

LE BUT : UN PARTENARIAT PLUS FORT ENTRE LES ADMINISTRATIONS LOCALES ET LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

L'autonomisation des administrations locales et régionales ne signifie pas un amoindrissement du rôle pour le gouvernement provincial, mais un partenariat plus solide pour aller de l'avant, un partenariat plus efficace dans le cadre duquel le gouvernement s'associe aux dirigeants des collectivités locales et aux chefs d'entreprise afin d'élaborer des plans pour favoriser la croissance économique, attirer des personnes, s'assurer qu'il y a des logements adéquats et travailler en collaboration sur d'autres aspects visant à améliorer la qualité de vie et les possibilités.

À QUOI RESSEMBLE UN PLAN D'ACTION LOCAL ?

Pour le comté de Charlotte, un plan d'action permettrait de rassembler les divers éléments qui influeraient sur la croissance future et la viabilité de la région. Ces éléments sont :

- Une bonne compréhension des besoins du marché du travail pour soutenir les personnes quittant la main-d'œuvre et favoriser la croissance.
- À l'avenir, quelles industries ont le potentiel de se développer dans la région ?
- Quel niveau de migration intérieure faut-il pour soutenir le développement économique ?
- Quels sont les obstacles à l'attraction de personnes (p. ex., logement, infrastructure de soutien locale, formation linguistique, etc.) ?

Avant tout, le « plan d'action » doit être ambitieux. Faire croître une économie régionale n'est peut-être pas facile, mais il faut faire l'effort.

Pourquoi cibler 2040 ?

Pour le Nouveau-Brunswick, les vingt prochaines années sont critiques. Depuis les années 1950, la province a réalisé d'importants progrès économiques. L'écart de revenu entre le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada s'est rétréci. Le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté a considérablement diminué. Le chômage structurel a à ce point baissé que de nombreuses industries peinent à trouver des travailleurs. Les infrastructures publiques, comme les autoroutes, les ponts, les aéroports, les écoles et les hôpitaux, se sont beaucoup améliorées par rapport à il y a 40 à 50 ans.

La province est cependant à la croisée des chemins. En effet, depuis 2007, l'économie n'a augmenté que de 0,5 % par an après plusieurs décennies de croissance à 2,5 %². Il est devenu évident que l'évolution démographique constitue la principale raison de cette faible performance économique.

2040 sera propice à la réflexion. En effet, si après vingt ans nous avons réglé nos problèmes démographiques, développé de nouvelles industries et pris le virage de l'énergie verte, le Nouveau-Brunswick s'en trouvera plus fort et plus prospère. Dans le cas contraire, les vingt prochaines années décennies constitueront une période difficile pour la population du Nouveau-Brunswick, car les gouvernements devront prendre des décisions sur les écoles à fermer, les services de santé à regrouper ainsi que les routes et les ponts ne pouvant plus être entretenus.

Ailleurs au pays, l'Ouest canadien, en particulier l'Alberta et la Saskatchewan, devra opérer une transition pour s'éloigner de la production pétrolière et gazière. D'autres provinces seront confrontées à leurs propres défis. Il est probable que la capacité du gouvernement fédéral à accorder plus de fonds aux services publics au Nouveau-Brunswick s'affaiblisse. Le moment est donc venu d'intervenir et de prendre davantage le contrôle de notre destin.

² Croissance du produit intérieur brut (PIB) réel.

D'où viendra la nouvelle population ?

La nouvelle population pourrait venir d'ailleurs au Nouveau-Brunswick ou du reste du Canada. À bien des égards, le comté de Charlotte offre le meilleur des deux mondes : une vie à la campagne proche d'un grand centre urbain, c'est-à-dire Saint John.

La pénurie croissante de main-d'œuvre a cependant eu des conséquences sur le reste du Nouveau-Brunswick, notamment dans le nord-est de la province, rendant ainsi plus facile l'attraction de personnes désireuses de vivre dans des villages ou à la campagne.

Depuis 2013, partout au Canada, la croissance nette de la population active est attribuable aux immigrants. Le nombre de personnes nées au Canada, présentes dans la population active, était de 14,47 millions en 2019, soit à peu près la même proportion qu'en 2013, c'est-à-dire 14,48 millions. En revanche, le nombre d'immigrants reçus présents au sein de la population active a augmenté de plus d'un million au cours de la même période (ce qui représente un taux de croissance de 25 %). Si le Nouveau-Brunswick avait attiré sa « part » de travailleurs immigrants au cours de la même période, la main-d'œuvre provinciale aurait augmenté plutôt que diminué, comme cela a été le cas entre 2013 et 2019.

Dans les années à venir, tout plan de croissance démographique du comté devrait donc être avant tout axé sur les immigrants.

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DANS LE COMTÉ DE CHARLOTTE JUSQU'EN 2040 :

Trois scénarios

Pénurie de main-d'œuvre à l'horizon

Selon Statistique Canada, le comté de Charlotte comptait en 2020 environ 5 100 personnes âgées de 0 à 19 ans, ce qui représente essentiellement le nombre maximum de personnes vivant actuellement dans le comté de Charlotte susceptibles d'intégrer la population active au cours des vingt prochaines années. Selon le profil démographique actuel cependant, seulement environ 80 % des personnes de 15 à 30 ans font partie de la population active, de sorte que le maximum réel probable est plus proche de 4 100. Compte tenu des estimations de 2020 relatives à la main-d'œuvre pour le comté de Charlotte, il est probable qu'environ 6 700 personnes quitteront la population active au cours des vingt prochaines années en raison des départs à la retraite.

Comme le montre le tableau 1, la pénurie de main-d'œuvre potentielle est de 2 600 personnes, et ce sans tenir compte des migrations.

TABLEAU 1 : PÉNURIE POTENTIELLE DE MAIN-D'ŒUVRE D'ICI 2040, MARCHÉ DU TRAVAIL FERMÉ, COMTÉ DE CHARLOTTE

Entrants potentiels (hors migration)	+4 100
Sorties prévues	<u>-6 700</u>
Écart (hors migration)	-2 600

CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES : ASSURANCE-EMPLOI

Entre les recensements, Statistique Canada ne publie pas de données sur le chômage pour le comté de Charlotte, mais lors du recensement de 2016, 30 % (environ deux personnes sur cinq) des personnes ayant déclaré un revenu d'emploi ont également indiqué avoir touché des prestations d'assurance-emploi à un moment donné pendant l'année. Dans certaines collectivités, le taux est beaucoup plus élevé. Cinquante-trois pour cent des travailleurs de l'île Campobello touchent des prestations d'assurance-emploi à un moment de l'année, ainsi que 45 % des travailleurs à Blacks Harbour. Une partie importante de la main-d'œuvre n'est donc pas disponible pour travailler même lorsqu'elle est au chômage, car elle attend la reprise des emplois saisonniers. En raison de la main-d'œuvre saisonnière, le comté devra attirer davantage de travailleurs dans les années à venir, alors même que le taux de chômage reste bien au-dessus de la moyenne.

Résumé des trois scénarios de croissance démographique

Le tableau suivant présente trois scénarios de croissance et de déclin de la population au cours des vingt prochaines années pour le comté de Charlotte. Ces scénarios sont fondés sur les hypothèses ci-dessous. Pour les deux scénarios de croissance, nous supposons que la population entrante soit majoritairement en âge de travailler. Dans l'un des scénarios, le comté attire un nombre beaucoup plus élevé de retraités, ce qui ne règle en rien les problèmes à venir en lien avec la main-d'œuvre.

SCÉNARIO	RÉSULTAT PRÉVU	CONSÉQUENCES
1. Trajectoire actuelle	<ul style="list-style-type: none"> La population actuelle, qui est de 26 000, devrait passer à 24 300 d'ici 2040. La population active actuelle, qui est de 12 800, devrait passer à 10 500 d'ici 2040 (baisse de 18 %). 	<ul style="list-style-type: none"> La tendance liée au marché du travail dans le comté de Charlotte n'est pas aussi difficile que celle des autres comtés ruraux du Nouveau-Brunswick. Cependant, une baisse de 18 % de la main-d'œuvre pourrait entraîner une perte d'emplois axés sur les exportations et d'emplois dans le secteur des services dans la région voisine de Saint John, Ce qui affaiblira l'économie locale et l'assiette fiscale.
2. Maintenir la main-d'œuvre actuelle	<ul style="list-style-type: none"> La population doit passer à 29 000 habitants d'ici 2040 (+11 %). La main-d'œuvre reste à environ 12 800 personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> À lui seul, le maintien au cours des vingt prochaines années du nombre actuel de personnes actives entraînera probablement une baisse du nombre de travailleurs pour les industries axées sur les exportations. En moyenne, le comté devra attirer chaque année de 200 à 250 personnes en plus pour que cette croissance démographique puisse se concrétiser. Le comté de Charlotte aura besoin d'une croissance démographique annuelle modeste jusqu'en 2040 (le nombre d'habitants en 2020 était inférieur à celui de 2007).
3. Augmenter la main-d'œuvre de 0,5 % par an	<ul style="list-style-type: none"> La population doit passer à 32 000 habitants d'ici 2040 (+23 %). La main-d'œuvre passe à 14 100 personnes. La main-d'œuvre passe à 14 100 personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> La population devra augmenter de 6 000 habitants. En moyenne, le comté devra attirer chaque année de 300 à 400 personnes en plus pour que cette croissance démographique puisse se concrétiser*.

Méthodologie : prévision de la croissance démographique

Prévoir la croissance démographique à l'échelle du comté est un exercice compliqué. En effet, divers facteurs influent sur l'évolution d'une population, comme la croissance naturelle de la population (les naissances moins les décès), la migration intraprovinciale nette (vers et depuis la province), la migration interprovinciale nette (vers et depuis le reste du pays), l'immigration (personnes venant d'autres pays) et l'émigration (personnes s'installant dans d'autres pays).

En ce qui concerne nos trois scénarios, nous avons élaboré un modèle à partir de la méthodologie et des paramètres suivants :

- **Données de base sur la population et la main-d'œuvre** : Population et main-d'œuvre en 2020, estimées à partir des tableaux de Statistique Canada
- **Participation de base au marché du travail** : Afin de maintenir une régularité jusqu'en 2040, nous avons tenu compte du taux de participation au marché du travail par tranche d'âge de cinq ans (à partir du recensement). Le taux de participation correspond au taux représentant la population active exprimée en pourcentage de la population. Pour le comté de Charlotte, il s'agit de 80 % des 20 à 24 ans, de 86 % des 35 à 44 ans, et de 19 % des 65 à 75 ans.
- **Prévisions de base relatives à la croissance démographique** : Statistique Canada prépare des projections démographiques à l'échelle provinciale jusqu'en 2068, et ce pour divers scénarios. Pour le Nouveau-Brunswick, nous avons eu recours au scénario de « forte croissance » pour la période 2020-2040, avec cependant des ajustements selon la répartition actuelle de la population par groupe d'âge et taux de croissance dans le comté de Charlotte.
- Nous avons supposé qu'au cours des vingt prochaines années, la plupart des personnes se déplaçant à l'intérieur même du comté seraient en âge de travailler.
- Pour les deuxième et troisième scénarios, c'est-à-dire les scénarios de croissance démographique, nous avons supposé que la quasi-totalité de la croissance nette de la population concernerait les personnes de moins de 45 ans. Le nombre de personnes de plus de 55 ans augmentera de façon significative au cours des vingt prochaines années, mais à partir de la population actuelle.

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE NETTE

La croissance démographique est liée à l'évolution naturelle de la population (les naissances moins les décès) et à la différence entre les personnes qui entrent dans la province et qui en sortent. En 2020, le comté a enregistré 90 décès de plus que de naissances (tendance qui augmente chaque année). Il a de plus enregistré une perte nette de 117 personnes en raison de la migration intraprovinciale (personnes changeant de région à l'intérieur même du Nouveau-Brunswick). Selon ce scénario, le comté devrait attirer 507 personnes (migration interprovinciale ou l'immigration) afin de pouvoir obtenir une augmentation nette de 300 personnes : - 90 personnes en raison de la baisse naturelle de la population, et - 117 personnes en raison de la migration intraprovinciale nette.

Scénario 1 : tendance actuelle relative à la population et à la main-d'œuvre

Au cours des dernières années, la population du comté de Charlotte est restée à environ 26 000 personnes, avec cependant une augmentation des personnes âgées. Le nombre de personnes âgées de zéro à 55 ans a baissé de 20 % entre 2007 et 2020, alors que le nombre de personnes de 55 ans et plus a augmenté de 33 %.

Statistique Canada publie des projections démographiques jusqu'en 2040, mais seulement à l'échelle provinciale. Si l'on se fonde sur le scénario de « forte croissance » de Statistique Canada pour la province, en l'ajustant en fonction des tendances liées au comté de Charlotte, nous obtenons une projection démographique de base pour les vingt prochaines années, en supposant que les niveaux de migration intraprovinciale et interprovinciale et d'immigration ne changent pas de façon significative.

Selon ces projections, la population du comté de Charlotte ne devrait diminuer que de 7 % entre 2020 et 2040. La répartition par âge évoluera de façon considérable cependant, car le nombre de personnes de plus de 70 ans devrait augmenter de 70 % au cours de cette période de vingt ans, et le nombre de personnes de moins de 70 ans devrait baisser d'environ 21 %.

Cette évolution aura des conséquences très importantes sur la main-d'œuvre. Même si la population ne devrait diminuer que de 7 %, le nombre de personnes actives baissera de 18 % (soit environ 2 300 personnes) au cours des deux décennies en question, car de plus en plus de personnes partiront à la retraite et qu'il n'y aura pas suffisamment de jeunes pour les remplacer.

TABLEAU 2 : ÉVOLUTION ACTUELLE DE BASE DE LA POPULATION ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE COMTÉ DE CHARLOTTE

	2020	2040	VARIATION CUMULATIVE EN POURCENTAGE	VARIATION ANNUELLE MOYENNE EN POURCENTAGE
Population	26 000	24 300	-7 %	-0,3 %
Main-d'œuvre	12 800	10 500	-18 %	-1 %

Voir les sources et la méthodologie à l'annexe A.

CONSÉQUENCES LIÉES AU SCÉNARIO N° 1

Une baisse de près de 20 % de la main-d'œuvre dans le comté de Charlotte aura d'abord des conséquences sur les industries « mobiles », comme les entreprises manufacturières, les transports et certains secteurs connexes. Dans le comté de Charlotte, l'industrie du tourisme pourrait être à risque, car elle dépend fortement de la possibilité d'obtenir des travailleurs. En l'absence d'un nombre suffisant de travailleurs pour le secteur de la vente au détail, les détaillants du comté pourraient par s'installer à Saint John afin de pouvoir accéder à une main-d'œuvre plus importante.

Le comté de Charlotte compte 30 entreprises manufacturières³ dans divers secteurs, notamment l'alimentation (17 entreprises), les produits en métaux (5 entreprises), les minéraux non métalliques (3 entreprises) et le plastique (2 entreprises). Si ces entreprises ne peuvent pas obtenir une main-d'œuvre sur place, elles seront contraintes d'aller la chercher ailleurs.

On compte également 50 entreprises dans le secteur du transport et de l'entreposage, plus de 80 dans le secteur de la construction et plus de 110 dans le secteur du commerce de détail. Parmi ces entreprises, beaucoup pourraient aller s'installer ailleurs dans la province ou au pays si elles ne trouvaient pas la main-d'œuvre nécessaire.

Les entreprises offrant des services à la personne et professionnels ainsi que les entreprises du divertissement pourraient s'installer de plus en plus dans la région de Saint John, obligeant les habitants du comté de Charlotte à faire des trajets de 30 à 60 minutes pour obtenir ces services. Enfin, il y aurait probablement moins d'entrepreneurs disposés à profiter des possibilités commerciales du comté.

³ Entreprises avec emplois. Source : Statistique Canada, industries canadiennes, juin 2020.

Scénario 2 : croissance de la population nécessaire au maintien de la main-d'œuvre actuelle

Selon les projections démographiques, il faudrait que la population du comté de Charlotte augmente de 3 000 habitants au cours des vingt prochaines années (taux de croissance de 11 %) ne serait-ce que pour maintenir la taille actuelle de la main-d'œuvre, ce qui se traduirait par une croissance nette nulle de la main-d'œuvre et permettrait d'éviter une baisse de celle-ci jusqu'en 2040.

Cela nécessiterait une augmentation modeste de la population, ce qui ne s'est pas produit de manière constante depuis plus de 20 ans. En outre, étant donné que la croissance naturelle de la population est négative, il faudra attirer davantage de personnes de l'extérieur de la région, en particulier des personnes en âge de travailler.

TABLEAU 3 : CROISSANCE DE LA POPULATION NÉCESSAIRE AU MAINTIEN DE LA MAIN-D'ŒUVRE ACTUELLE

	2020	2040	VARIATION CUMULATIVE EN POURCENTAGE	VARIATION ANNUELLE MOYENNE EN POURCENTAGE
Population	26 000	29 000	+11 %	+0,2 %
Main-d'œuvre	12 800	12 800	0 %	0 %

Voir les sources et la méthodologie à l'annexe A.

CONSÉQUENCES LIÉES AU SCÉNARIO N° 2

Il va y avoir un besoin croissant de travailleurs dans le secteur des services, comme les soins à domicile, les soins ambulatoires et d'autres types de service pour la population âgée du comté. Le maintien, au cours des vingt prochaines années, du nombre actuel de personnes actives pourrait entraîner une baisse du nombre de travailleurs pour les industries axées sur les exportations, et un tel maintien nécessiterait quand même une croissance démographique de 11 %.

Scénario 3 : croissance de la population nécessaire à l'accroissement de la main-d'œuvre

Le troisième scénario suppose une croissance modeste de la main-d'œuvre dans le comté de Charlotte, c'est-à-dire en moyenne de 0,5 % par an, ce qui représente seulement une croissance annuelle moyenne de la main-d'œuvre de 65 personnes par an pendant les deux décennies en question (pour un total de 1 400

personnes). En raison cependant de la répartition par âge de la main-d'œuvre actuelle, il faudrait que le nombre de jeunes augmente de façon significative pour remplacer les départs à la retraite et pour que l'augmentation nette de 1 400 travailleurs puisse se produire. De façon globale, il faudrait que la population du comté de Charlotte augmente de 6 000 personnes pendant vingt ans (taux de croissance annuel moyen de 1,1 % uniquement pour le nombre de jeunes) pour que la main-d'œuvre connaisse une augmentation annuelle de 0,5 % sur une période de vingt ans.

TABLEAU 4 : CROISSANCE DE LA POPULATION NÉCESSAIRE À L'ACCROISSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

	2020	2040	VARIATION CUMULATIVE EN POURCENTAGE	VARIATION ANNUELLE MOYENNE EN POURCENTAGE
Population	26 000	32 000	+23 %	+1,1 %
Main-d'œuvre	12 800	14 100	+10 %	+0,5 %

Voir les sources et la méthodologie à l'annexe A.

CONSÉQUENCES LIÉES AU SCÉNARIO N° 3

Le comté a connu une telle croissance dans les années 1970, laquelle était cependant le résultat d'une forte croissance démographique naturelle (plus de naissances que de décès), alors que le comté compte désormais, chaque année, beaucoup plus de décès que de naissances.

Dans le comté de Charlotte, l'augmentation de la population en âge de travailler signifierait plus d'entrepreneurs potentiels et la possibilité de développer de nouvelles activités dans le tourisme, l'agriculture, les services et le secteur manufacturier.

Vers un plan de croissance démographique pour le comté de Charlotte

Le plan de croissance démographique du comté de Charlotte devrait comprendre un certain nombre d'éléments, notamment :

Attirer des personnes

Au cours des dernières années, le comté a connu une légère augmentation du nombre d'immigrants, mais cela ne représente que 0,4 pour cent de la population actuelle. Afin de pouvoir parvenir au taux de croissance démographique des scénarios 1 et 2, il faudra probablement que le comté de Charlotte ait un taux d'immigration annuel de 0,8 % à 1 % de sa population dans un avenir proche ainsi qu'un taux d'attraction encore plus élevé pour pouvoir augmenter le nombre de travailleurs dans les années à venir⁴. Même avec le niveau d'immigration actuel, soit plus d'une centaine de personnes par an au cours des dernières années, la population du comté a stagné (26 032 personnes en 2020 et 26 137 en 2014).

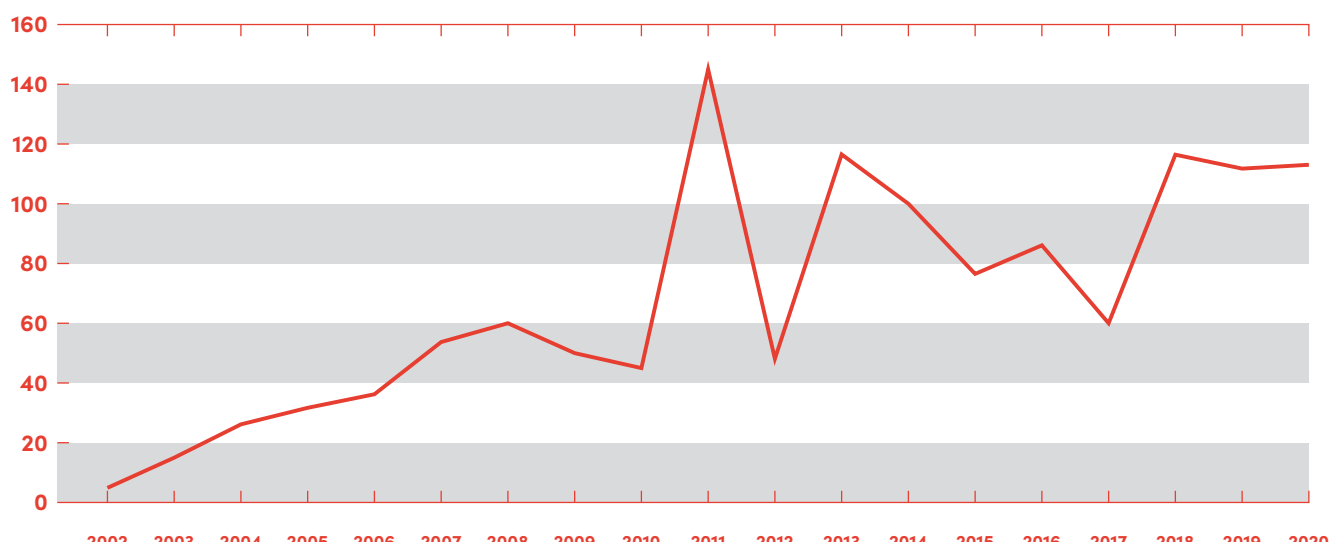


Figure 5 : Immigrants s'établissant dans le comté de Charlotte, par an

Source : Statistique Canada, Tableau 17-10-0140-01.

Afin que le nombre annuel d'immigrants passe de 110 à 220 ou plus, des mesures doivent être prises, et il faut une coopération entre l'industrie et le gouvernement ainsi que des groupes communautaires locaux. À court terme, la détermination des emplois à combler ainsi que de la demande du marché du travail aidera à attirer de nouveaux arrivants et à établir des possibilités entrepreneuriales précises. De plus, le comté de Charlotte, le gouvernement provincial et d'autres acteurs devront élaborer ensemble une stratégie d'attraction

⁴ Étant donné que les immigrants ne resteront pas tous dans la région, le taux d'attraction devra être supérieur à la croissance démographique nette nécessaire.

des immigrants. Il est important que cette stratégie tienne compte des emplois à pourvoir et des possibilités économiques du comté. En ce qui concerne la rétention à long terme des immigrants, il faudra attirer des personnes possédant les compétences nécessaires aux postes à combler et souhaitant occuper de tels postes.

Un nombre suffisant de logements

Au Nouveau-Brunswick, la question du logement va représenter un réel défi. En effet, étant donné que de plus en plus de gens prennent leur retraite (sans quitter le comté), le comté de Charlotte va devoir posséder une offre plus importante de logements à des prix abordables, la plupart des emplois en question n'étant pas associés à des salaires élevés. Le pourcentage maximal habituel consacré au logement, c'est-à-dire 30 % du revenu d'une personne, devrait être ciblé.

Il est de plus important d'avoir un plus grand nombre de logements locatifs, car beaucoup de nouveaux arrivants préfèrent louer plutôt qu'acheter lorsqu'ils s'établissent. En la matière, les petites collectivités sont désavantagées par rapport aux centres urbains; il serait donc important de cibler cet aspect.

Afin d'illustrer l'ampleur du défi, le nombre annuel moyen de logements qui ont été construits dans le comté de Charlotte a chuté de près de moitié entre les années 1980 et la période 2011-2016. Selon l'étude effectuée en 2020 sur le logement municipal dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick, le comté devra avoir 253 nouveaux logements par an jusqu'en 2026, soit trois plus que le nombre de logements construits entre 2011 et 2016.

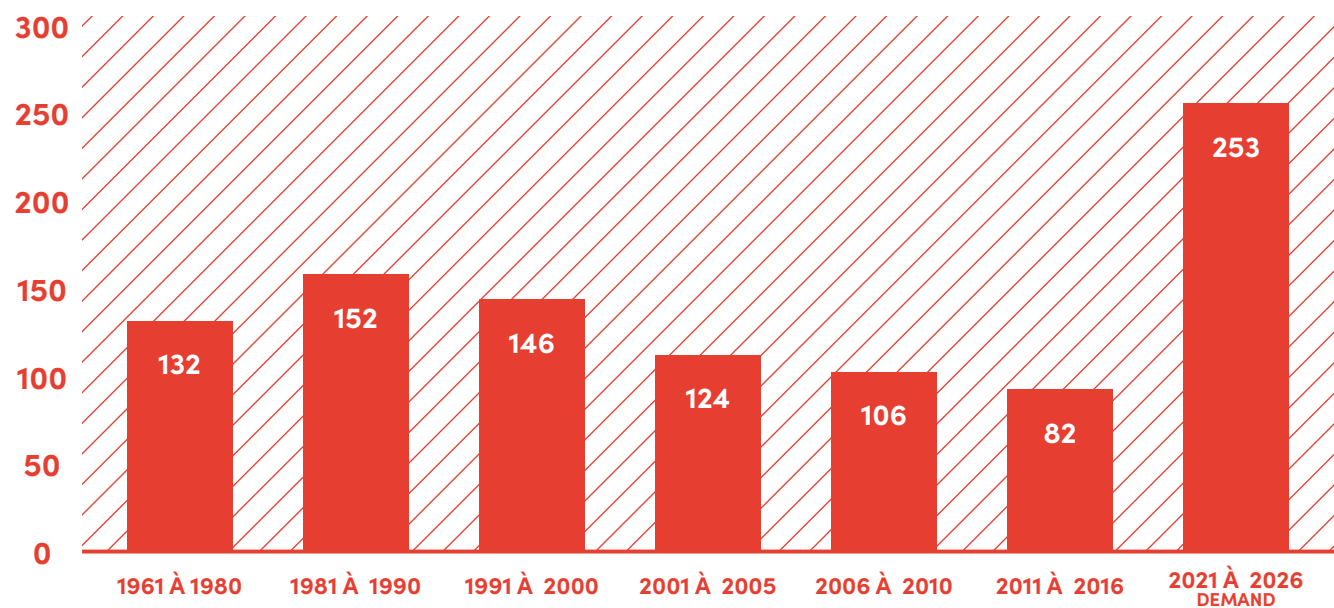


Figure 6 : Nombre annuel moyen de logements privés construits par an, comté de Charlotte
Source : Statistique Canada, recensement de 2016.

Axer les efforts sur la rétention

À long terme, il faut veiller à ce que le plus grand nombre possible de nouveaux arrivants restent dans le comté. Cela suppose une bonne intégration dans les différents réseaux (entreprises et sociaux), les écoles locales, les églises, les organisations sportives et récréatives. Les nouveaux arrivants qui arrivent à s'intégrer sont beaucoup plus susceptibles de rester. Les organismes d'aide à l'établissement et de nombreux autres organismes peuvent faciliter une telle intégration.

Conclusion

Il s'agit d'une période très intéressante pour le Nouveau-Brunswick et le comté de Charlotte. Les années à venir offrent en effet aux collectivités de la province la possibilité de se réinventer en développant de nouvelles industries et en attirant une nouvelle population.

Il n'existe aucune raison pour laquelle le comté de Charlotte ne pourrait pas avoir en 2040 une économie plus forte et plus dynamique, une population croissante et des municipalités viables. Le comté de Charlotte est bien placé pour prospérer, mais il doit s'attaquer à la question de la croissance démographique et du maintien de la main-d'œuvre.

Après plus d'une décennie de croissance démographique quasiment nulle, la population du Nouveau-Brunswick a recommencé à augmenter depuis 2016 (soit quelque 26 000 personnes en plus au cours des cinq dernières années). C'est encourageant, mais nous devons faire mieux. Faire en sorte que les petits centres urbains, comme le comté de Charlotte, attirent un nombre suffisamment élevé de personnes pour répondre à la demande en main-d'œuvre sera un des aspects importants qui permettront au Nouveau-Brunswick de prospérer dans les années à venir.

ANNEXE A :

Sources et méthodologie

Projections démographiques pour le Nouveau-Brunswick

Source : Statistique Canada. Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, de 2018 à 2068

Valeurs de la population : Tableau 17-10-0057-01

Composantes de la croissance : Tableau 17-10-0058-01

Tendances démographiques récentes – Comté de Charlotte

Source : Statistique Canada, Tableau 17-10-0139-01

Composantes de l'accroissement démographique, fréquence annuelle, comté de Charlotte

Source : Statistique Canada, Tableau 17-10-0140-01

Prévisions relatives aux inscriptions de la maternelle à la 12^e année au Nouveau-Brunswick

Hypothèses relatives au modèle :

- Population de référence des élèves immigrants et étrangers (2018-2019) : Selon Statistique Canada, environ 4 500 élèves immigrants et résidents temporaires étaient inscrits de la maternelle à la 12^e année au Nouveau-Brunswick en 2015-2016 (soit 4,6 % de la population scolaire totale). Il s'agit probablement d'une sous-estimation de l'incidence de l'immigration sur le nombre d'inscriptions de la maternelle à la 12^e année, car les élèves nés de parents immigrants après leur arrivée au N.-B. ne sont pas inclus dans le total. Il se peut également que la date du recensement ait une incidence sur les chiffres liés aux résidents temporaires. Depuis l'année scolaire 2015-2016, 3 900 autres élèves de la maternelle à la 12^e année sont arrivés au Nouveau-Brunswick. Le modèle suppose que les élèves immigrants des 10^e, 11^e et 12^e années depuis l'année scolaire 2015-2016 ont obtenu leur diplôme avant la première année de prévisions (2020-2021).
- Rétention des immigrants : Nous avons supposé que 85 % des immigrants admis chaque année resteraient au Nouveau-Brunswick.
- Âge à l'arrivée Chaque année, 21 % des nouveaux arrivants sont d'âge scolaire (de la maternelle à la 12^e année), ce qui correspond aux modèles d'immigration actuels (Nouveau-Brunswick).
- Taux de fécondité chez les femmes immigrantes 2 enfants par femme.

- Répartition des nouvelles naissances après l'arrivée Répartition annuelle égale des nouvelles naissances (en plus de ceux qui arrivent comme enfants) sur une période de six ans après leur arrivée (il est supposé que certaines femmes commenceront à avoir d'autres enfants immédiatement, mais qu'il faudra six ans à partir de l'année d'immigration pour que tous les enfants des femmes arrivant au cours de l'année voient le jour).
- Âge à l'entrée à l'école Tous les nouveaux enfants commenceront à fréquenter l'école à 5 ans.
- Prévission de base du nombre d'élèves de la maternelle à la 12^e année
 - Base – nombres d'inscriptions en 2018-2019 (source : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance)
 - Nombre prévu d'inscriptions au cours des années suivantes, à partir des prévisions de croissance faible de Statistique Canada : prévisions de croissance faible de la croissance démographique selon l'âge au cours de la période de prévision.
 - Cela exclut la population de nouveaux immigrants prévue à partir de 2020-2021. On a supposé que la répartition selon l'âge (de 5 à 17 ans) serait la même chaque année pour les nouvelles cohortes d'immigrants tout au long de la période de prévision.
- Le modèle comprend une estimation de 700 élèves étrangers par an.

NOUVELLES CONVERSATIONS

2.0

Économie
Immigration
Communautés

Le comté de Charlotte en 2040



CONSEIL
MULTICULTUREL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK



Atlantic Canada
Opportunities
Agency

Agence de
promotion économique
du Canada atlantique

Canada

New Brunswick